



Mairie
35 580 LASSY
Tél. : 02.99.42.03.33.

Nombre de conseillers :

En exercice : **15**
Présents : **12**
Votants : **14**

Convocation le 02/04/2010

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le neuf avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de LASSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LE CHÉNÉCHAL, Maire.

PRÉSENTS : M. Didier LE CHÉNÉCHAL, M. Franck NOËL, Mme Véronique LE DUC, M. Emile BESNEUX, M. Serge LEHÉ, M. Jean-François BIDAN, M. Nicolas BLOMMAERT, Mme Nicole BOURDIN-LEHÉ, M. Pascal JACQUEMIN, Mlle Magali LEGENDRE, M. Christian MOINEAU, Mme Michelle WESTER.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Mme Marie-Annick GAUDICHE a donné pouvoir à M. Christian MOINEAU, M. Jean-Michel PANAGET a donné pouvoir à M. Emile BESNEUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Annick GAUDICHE, M. François LE MERLUS, M. Jean-Michel PANAGET.

SECRETARE : M. Nicolas BLOMMAERT.

ORDRE DU JOUR

1. MULTI ACCUEIL INTERCOMMUNAL : Convention
2. Informations au Conseil

N° 10.33.05 : FINANCES : ACHAT D'UN VÉHICULE

➤ Ajout à l'ordre du jour du Conseil Municipal approuvé à l'unanimité.

Présentation par Monsieur Franck NOËL, 1^{er} Adjoint en charge des finances.

Monsieur Franck NOËL informe le conseil de la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule, du type petit utilitaire, pour les services techniques de la commune. En effet, aujourd'hui les 3 agents techniques ne disposent que d'un véhicule. Lorsqu'il est utilisé par un des agents les deux autres ne peuvent se déplacer avec du matériel à un autre endroit de la commune.

C'est la raison pour laquelle Monsieur Serge LÉHÉ, conseiller municipal délégué référent des Services techniques, propose au Conseil l'achat d'un nouveau véhicule léger de type utilitaire, RENAULT Kangoo express, année 2005, 129 849 km, garantie 3 mois pour un montant de 5 300,00 € H.T., soit 6 339,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ◆ D'accepter l'achat d'un véhicule utilitaire pour la somme de 5 300,00 € H.T., soit 6 339,00 € T.T.C. chez PRECISIUM à Goven (35 580) ;
- ◆ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

N° 10.34.07 : ESPACE PETITE ENFANCE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DE BAULON – GOVEN - LASSY

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention pour l'espace intercommunal de la petite enfance sur la commune de Goven.

Une convention de partenariat entre les communes de Baulon, Goven et Lassy est proposée au conseil municipal ; elle a pour but de définir les modalités de fonctionnement entre ces trois communes ainsi que les modalités financières.

Un budget prévisionnel a été établi pour l'année 2010 qui se présente comme suit :

- Montant prévisionnel des dépenses : 244 550,00 €
- Montant prévisionnel des recettes : 85 000,00 €

Les 20 places dont dispose la structure sont ainsi réparties :

- GOVEN : 15 places
- BAULON : 3 places
- LASSY : 2 places

Compte tenu de ces éléments, les participations mensuelles de chaque commune s'élèvent à :

- ✓ BAULON : 2 650,00 €, soit 23 850,00 € pour l'année 2010
- ✓ GOVEN : 13 252,50 €, soit 119 272,50 € pour l'année 2010
- ✓ LASSY : 1 767,00 €, soit 15 903,00 € pour l'année 2010

Au début de chaque terme mensuel, un titre de recettes du montant indiqué ci-dessus sera émis à l'encontre des communes de Baulon et Lassy. La régularisation interviendra début 2011 et tiendra des dépenses réelles engagées au cours de l'année 2010 et des recettes perçues des différents partenaires (CAF et Conseil général 35).

ANNEXE – CONVENTION

ESPACE PETITE ENFANCE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DE BAULON – GOVEN et LASSY

La commune de BAULON, représentée par Monsieur RIU Jean-Paul, dûment autorisé en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2010,

La commune de GOVEN, représentée par Monsieur GOURRONC Philippe, dûment autorisé en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010,

La commune de LASSY, représentée par Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, dûment autorisé en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2010,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 :

La présente convention a pour but de définir les modalités de partenariat entre les trois communes : Baulon – Goven et Lassy.

Article 2 :

A compter du 1^{er} avril 2010, la commune de GOVEN met à disposition de l'espace petite enfance les locaux nécessaires à l'accueil des enfants ; ces locaux sont situés 4 passage de la Levrais à GOVEN.

La commune de GOVEN met également à disposition de l'espace petite enfance les moyens humains et matériels nécessaires à son bon fonctionnement.

Article 3 :

La structure accueillera, à compter du 12 avril 2010, 20 enfants des communes de Baulon, Goven et Lassy, âgés de 2 mois et ½ à 4 ans non scolarisés.

La structure n'a pas vocation à accueillir les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires. Cependant, les enfants de moins de 4 ans en périscolaire pourront être accueillis en occasionnel le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Trois places sont prioritairement réservées aux familles de Baulon et deux places aux familles de Lassy ; toutefois, en l'absence d'inscriptions suffisantes d'une commune, les places pourront être proposées aux familles des autres communes signataires.

Article 4 :

Les modalités de fonctionnement de l'espace « petite enfance » sont définies dans le règlement intérieur.

Article 5 :

Les communes de Baulon et Lassy participeront aux frais de fonctionnement de l'espace « petite enfance » au prorata du nombre d'heures qu'elles auront réservées, et quel que soit le temps de présence des enfants accueillis.

Les services administratifs de la mairie de Goven émettront, au début de chaque terme mensuel, un titre de recettes d'un montant forfaitaire qui sera fixé chaque année par délibération.

En janvier de chaque année, une régularisation sera effectuée et établie sur la base des dépenses réelles engagées par la commune de Goven.

La participation des communes de Baulon et Lassy sera calculée en fonction des aides perçues du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, de la CAF, de la MSA et de tout autre organisme payeur.

A la fin de chaque trimestre, un bilan de fréquentation de l'accueil régulier et occasionnel sera dressé et transmis à chaque commune.

Article 6 :

La commune de Goven présentera chaque année un bilan financier de l'année écoulée et un budget prévisionnel pour l'année à venir.

Article 7 :

La présente convention, établie pour une durée de quatre ans, prend effet au 1^{er} avril 2010. Pendant ce délai, chaque commune ayant adhéré à ce dispositif ne pourra s'y soustraire.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant.

Article 8 :

La présente convention rend caduque la convention de partenariat avant ouverture signée le 10 octobre 2009.

Fait en quatre exemplaires originaux à GOVEN, le 10 Avril 2010.

RIU Jean-Paul,
Maire de BAULON.

GOURRONC Philippe,
Maire de GOVEN.

LE CHÉNÉCHAL Didier,
Maire de LASSY.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ♦ D'approuver la convention de partenariat entre les communes de Baulon, Goven et Lassy et de fixer les participations mensuelles de chaque commune comme indiqué ci-dessus ;
- ♦ D'accepter la répartition des charges telles qu'elles sont présentées ci-dessus ;
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat concernant «l'espace petite enfance» entre les communes de Lassy, Baulon et Goven.

Fait à LASSY,
Le 13 Avril 2010

Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL.

Affiché en Mairie,
Le 13 Avril 2010

